

---

 SUR LE TEXTE LATIN

## DE LA PREMIÈRE INSCRIPTION LATINO-LIBYQUE

DU DOCTEUR REBOUT (1).

La précieuse collection d'inscriptions libyques récemment découvertes par M. le docteur Rebout, dans les environs de Bone, contient quatre stèles bilingues, c'est-à-dire pourvues d'un texte latin concurremment avec un texte libyque. Si ces textes latins n'ont fourni, du moins à mon avis, aucune lumière (2) pour le déchiffrement des pages libyques, il en est un cependant, le premier, qui, pris isolément, ne laisse pas, si je ne me trompe, d'intéresser l'épigraphie latine et l'étude de la géographie ancienne. Je demande donc aux lecteurs indulgents la permission de leur en dire quelques mots.

Voici le texte incomplet :

C.IVLI...S...  
 LVS VET DONIS  
 DONATIS TORQVI  
 BVS ET ARMILLIS  
 DIMISSVS ET INGVIT  
 SVA (TENELIO?).FLAM  
 PERP. VIX.ANLXXX

(1) Voir les *Annales des Voyages*, novembre et décembre 1868.

(2) Après ma réflexion et de nouveaux renseignements, j'abandonne résolument l'hypothèse que deux de ces textes ne portant plus que VIXIT ANNIS etc. ne contenaient pas primitivement les noms des défunts.

L'objet de ma note est compris dans les mots *In civitate sua..... flamen perpetuus*. Ces mots rappellent un passage des compliments adressés par Censorinus, *De die natali*, XV, à Cerellius en ces termes: « *Officiis municipalibus functus, honore sacerdotii in principibus tuæ civitatis conspicuus.* » Ils correspondent moins directement à ceux-ci: « *Omnibus honoribus in patria sua functus* », qu'on lit dans l'épithaphe de *M. Paccius Victor Fortunatus*, dans la *Revue africaine*, cahier de mai 1866, pages 239 et 240. Les recueils spéciaux fourniraient probablement un assez grand nombre d'exemples analogues, mais je n'ai pas le temps de les parcourir. Je me hâte d'arriver au texte vers lequel mon attention a été expressément reportée par la lecture de l'épithaphe nouvelle, et qui me paraît recevoir de celle-ci une explication plus sûre que celle qui a été déjà donnée dans le recueil cité ci-après. Il s'agit aussi d'un vétéran émérite, *C. Julius Dexter*, dont l'épithaphe a été publiée dans la *Revue africaine*, janvier 1868, page 61 et suivantes. La copie porte aux lignes 5 et 6: « *DVOVIRATVEGIT—INCOL—SVATHELE—PIE VIXIT....* » La transcription et la traduction sont ainsi présentées: « *Duoviratum egit in colonia Suathele, pie vixit... Il a exercé le duumvirat dans la colonie de Suathèle. Il a vécu pieusement.....* »

Le directeur de la *Revue*, M. Berbrugger, adopte cette interprétation, et, après diverses considérations, il laisse en suspens la question de savoir, selon lui, si la colonie *Suathèle* répond à *Sufetula* ou à *Suthul*.

A l'occasion de ce dernier nom, le savant auteur se livre avec détails à la critique d'une opinion émise par Dureau de la Malle, en 1837, dans son ouvrage sur la province de Constantine, savoir: la synonymie de

*Suthul* et de *Guelma*, l'ancienne *Calama* de Numidie, opinion puisée dans un passage mal compris de Paul Orose. Personne plus que moi ne peut approuver cette réfutation, car les arguments sur lesquels elle repose, je les ai développés en 1839 et en 1842, presque au moment où venait de paraître le volume de l'académicien, qui aurait voulu faire alors son domaine de l'archéologie algérienne ; ils ont été reproduits successivement par Marcus, aux pages 755 et 756 de sa traduction de Mannert. Ce doit être une question jugée.

Mais il ne s'agit, si je ne m'abuse, ni de *Sufetula*, ni de *Suthul*, dans l'épithaphe de *C. Julius Dexter*. Le texte doit être lu ainsi : « *Duoviratum egis in colonia sua thelepte . Vixit...* » Le signe de séparation qui paraît couper le mot *thelepte* (*thele-pte*), ne peut tenir contre une rectification si vraisemblable ; on a d'autres exemples de pareille irrégularité, et l'inspection du texte entier prouve que le graveur a placé les signes disjonctifs un peu au hasard. *Thele-pte*, selon la table de Peutinger, *Thele-pte* dans l'itinéraire d'Antonin, était en effet une colonie.

Le D<sup>r</sup> A. JUDAS.

---